

Suite à l'annonce d'un Plan de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE) de l'entreprise [UPM RAFLATAC](#) / T : 03.83.49.63.15 située à Pompey/54 et spécialisée dans l'étiquetage qui prévoit la suppression de 50 emplois, mais sans pour autant garantir la pérennité de la production sur le site à moyen terme, la majorité du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a signé une motion qui : - invite les responsables de UPM RAFLATAC à garantir le maintien de l'outil de production et des emplois sur le site de Pompey ; - se mobilise en faveur d'une entreprise locale, de ses emplois au cœur d'un écosystème industriel dynamique et durable en Meurthe-et-Moselle ; et sollicite l'intervention de M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, pour une interpellation du groupe UPM, afin d'enrayer les choix opérés dans un contexte de réindustrialisation de la France. <https://www.upmraflatac.com/fr/>